



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

CAT : Aisne

Question écrite n° 912

### Texte de la question

M Bernard Lefranc appelle l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation financière délicate des centres d'aide par le travail du département de l'Aisne suite à l'absence de versement de la participation de l'Etat depuis le 25 mars. Certains centres sont depuis plusieurs mois en cessation de paiement. Il lui demande les mesures urgentes qu'il entend prendre pour rétablir le versement régulier des aides étatiques.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le département de l'Aisne a bénéficié en 1988 d'une dotation de crédits sur le chapitre 46-23 de l'article 70 de 37 803 461 francs correspondant à 852 places de CAT. Les délégations de crédits ont été effectuées aux dates suivantes : 3 décembre 1987 ; 1er mars 1988 ; 2 mai 1988 ; 11 octobre 1988. Les difficultés signalées par l'honorable parlementaire ont été réglées dès le premier trimestre 1988. Elles étaient consécutives à la mise en place de procédures nouvelles sur l'ensemble du territoire sans que celles-ci entraînent des ruptures de paiement. S'agissant du département de l'Aisne, aucune difficulté particulière n'a été signalée et les paiements sont régulièrement effectués par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lefranc Bernard](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 912

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** handicapés et accidentés de la vie

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 25 juillet 1988, page 2242